

Monsieur Philippe LEDENVIC
Président de l' Autorité Environnementale
Ministère de la transition écologique et
solidaire - CGEDD
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Lyon, le 22 mars 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur le schéma régional biomasse
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président,

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 prévoit qu'une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse soit établie par l'Etat, ainsi que des schémas régionaux biomasse par les Régions et les services déconcentrés de l'Etat en région. La transition énergétique a notamment pour objectif la diminution du recours aux énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, notamment provenant de la biomasse.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et la Région doivent donc élaborer un schéma régional biomasse, qui définit des objectifs de mobilisation et de valorisation énergétique de la biomasse. Ce schéma a donc été co-construit par l'État et la Région, en concertation avec les acteurs et experts régionaux des différentes filières de production et de valorisation énergétique de biomasse. Ce schéma se veut réaliste et opérationnel en définissant notamment un plan d'actions précis et en esquisant un budget à mobiliser. L'appréciation budgétaire n'était pas nécessaire sur le plan réglementaire, mais elle nous a permis d'apprécier la faisabilité de notre ambition.

L'article R122-17 du code de l'environnement prévoit que le schéma régional biomasse fasse partie des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique par l'autorité environnementale Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

C'est dans ce cadre que nous vous soumettons pour avis le projet de schéma régional biomasse d' Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de son évaluation environnementale stratégique. Le dossier comprend ainsi :

- Le projet de schéma régional biomasse :
 - Résumé du schéma
 - Rapport (diagnostic, état des lieux)
 - Documents d'orientation (objectifs et plan d'actions)
 - Annexes
- l'évaluation environnementale
 - Résumé non technique
 - évaluation environnementale
 - Annexes

Nos services sont à votre disposition pour toute précision concernant ce schéma et toute rencontre préalable que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric FOURNIER
Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes délégué à l'énergie, l'environnement, le
développement durable et les PNR

Guy LEVI
Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales en Auvergne-
Rhône-Alpes